

Conditions d'achat

1. Application de ces conditions

Ces conditions d'achat s'appliquent à toutes nos commandes et conclusions de marché. Les conditions d'affaires du fournisseur ou la référence à ces conditions ne sont pas valables même si elles ne sont expressément réfutées.

2. Offres

Les offres doivent répondre aux demandes passées. En cas de non-conformités, il faut les indiquer expressément dans l'offre. Toutes les offres adressées à notre société sont sans frais. Dessins, échantillons ou modèles mis à votre disposition restent notre propriété et sont à nous restituer sans frais avec l'offre.

3. Commandes, accusés de réception de commande

- Seules les commandes écrites entraînent notre engagement.
- Le fournisseur devra accuser réception immédiatement par écrit.

4. Livraison, délais et retard de livraison

- La livraison comprend tous les articles mentionnés dans la commande ainsi que les documentations techniques et de service requises.
- Lorsque le fournisseur prévoit un arrêt de la fabrication, il nous informera dans un délai suffisant pour nous permettre le cas échéant, de nous décider pour une dernière livraison.
 - Les délais de livraison doivent être strictement appliqués. Des livraisons avancées ou partielles ne sont possibles qu'avec notre accord. Nous nous réservons de modifier les délais de livraison.
 - La condition pour le respect du délai de livraison est la réception de l'objet au lieu de destination prévu.
 - Les conditions légales s'appliquent en cas de non respect des délais. La réception de la livraison en retard n'implique pas la renonciation aux indemnités de dédommagement.

5. Livraisons de pièces de rechange

Le fournisseur s'engage à nous livrer des pièces de rechange pour la production en série au moins 7 ans après la dernière livraison.

6. Prix, conditions de paiement

- Les prix comprennent tout ce que le fournisseur doit faire afin d'exécuter la commande.
- Les prix s'entendent franco réception usine ou autre adresse de livraison indiquée sur la commande et emballage inclus. En cas de contrats successifs de livraison, les réductions des prix réalisés entre la commande et la livraison nous seront répercutées.
- Les paiements sont effectués par virement sous 14 jours à réception de la

livraison et de la facture avec un escompte de 3 % ou à 30 jours après la date de livraison et réception de la facture sans escompte.

d) En cas de réclamation ultérieure, nous nous réservons le droit de retenir toute ou partie du paiement ou de régulariser avec la livraison suivante.

7. Expédition, assurance transport et transfert des risques

Le fournisseur assure le risque de transport. Cela s'applique même quand notre société paie le transport et d'éventuelles assurances.

8. Force majeure, grève, lock-out

- En cas de force majeure, de grève ou de lock-out dans notre société ou chez un sous-traitant, les délais de livraison et de paiement seront adaptés si la réception n'est pas impossible. Si la réception n'est plus possible, nous nous réservons le droit d'annuler la commande de plein droit à cause de non-conformité à la commande.
- Si ces empêchements persistent plus de 2 mois, le fournisseur a le droit de réduire la commande après qu'un délai raisonnable lui soit accordé.

9. Réserve de propriété

Notre société ne reconnaît aucune clause de réserve de propriété autre que la simple réserve de propriété.

10. Qualité et documentation

- Le fournisseur se porte garant d'une qualité des produits conforme à la technique actuelle respective et s'engage à tenir compte des standards techniques correspondants et des lois et règlements.
- Le fournisseur a l'obligation d'informer notre société dans les délais de modifications éventuelles, améliorations et développements de l'objet de livraison. Dans ce cas, les différences techniques essentielles entre l'ancienne et la nouvelle version de l'objet de livraison seront notifiées par écrit.
- Toute modification de l'objet de livraison nécessite au préalable notre accord écrit. La première livraison après la réalisation de la modification doit faire l'objet d'un marquage particulier.
- Le fournisseur procédera au contrôle de ses marchandises selon les méthodes et les moyens que nous prescrivons et établira les documents de contrôle correspondants. Les documents de contrôle seront conservés au minimum pendant 8 ans après la date de facturation de la dernière livraison et présentés à notre demande.
- Nous nous réservons le droit de vue sur les contrôles et les documents de contrôle chez le fournisseur. Lors d'une visite annoncée auparavant, nous aurons également la possibilité de superviser la fabrication et de signaler les lacunes éventuelles.

11. Indication de défauts

- Si, par prélèvement lors d'une livraison, nous constatons une pièce avec un défaut hors tolérances, nous nous réservons le droit, après avoir informé le fournisseur, de contrôler la totalité de la livraison aux frais du fournisseur ou de retourner cette livraison au fournisseur à ses frais.
- En ce qui concerne les marchandises dont les qualités ne peuvent être constatées que lors de la transformation, la réclamation pourra être faite dans la semaine suivant la constatation des défauts. Dans ce cas le fournisseur ne pourra pas contester sous prétexte de signalement tardif du défaut et de manque de réserve lors de la réception.
- Le paiement du prix d'achat réalisé avant la détection des défauts n'a pas valeur de reconnaissance de livraison de marchandise sans défauts ou conforme.

12. Garantie

- Si le fournisseur tarde à remplacer les pièces, à exécuter la réparation de tous les défauts ou en cas d'urgence, nous avons le droit, après information du fournisseur, de procéder nous-mêmes ou par un tiers à la réparation des défauts aux frais du fournisseur.
- Les défauts cachés qui apparaîtront durant ou après le montage des marchandises livrées, nous donnent droit à une indemnisation pour les frais engendrés par la réparation de ce défaut.
- La marchandise présentant des défauts sera retournée aux frais et risques du fournisseur peu importe le lieu où se trouve l'objet défectueux livré.
- La garantie cesse après un délai de 24 mois à partir de la mise en service de l'objet livré et utilisé par le client final et au plus tard après 30 mois à partir de la livraison chez nous.
- La période de garantie est suspendue et prolongée de la durée de la suspension aussi longtemps que les marchandises livrées présentent des défauts. En cas d'un défaut partiel de l'objet de livraison, la suspension de la période de garantie s'applique à toute la partie de l'objet qui ne peut pas être utilisée à cause des défauts.

13. Responsabilité du fournisseur

- Le fournisseur doit, indépendamment de nous, procéder à tous les contrôles des produits fabriqués ou fournis; il engage sa responsabilité à fournir et à livrer des pièces sans défauts.
- Le fournisseur s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile qu'il présentera sans délai à notre demande. La signature d'un contrat d'assurance responsabilité civile ne dégage pas le fournisseur des sommes de dédommagement réclamées supérieures aux montants couverts par l'assurance.

14. Pièces jointes, échantillons, dessins, moyens de production

- Les documents et moyens de production de toutes sortes que nous mettons à la disposition du fournisseur seront restitués gratuitement sans notre demande dès qu'ils ne sont plus nécessaires à l'exécution de la commande.
- Les pièces et documents mis à disposition restent notre propriété. Ils ne peuvent être utilisés que pour ce qui a été convenu et ne peuvent pas être transmis à des tiers. La transformation des matériaux et le montage sont effectués pour nous. Le fournisseur accepte notre copropriété pour la marchandise produite avec nos matériaux dans la valeur de la proportion de nos matériaux et la valeur du produit final.
- Le fournisseur doit assurer tous documents contre le risque de perte. Dès la conclusion du contrat, il nous cède irrévocablement les prestations de l'assurance.

15. Atteinte à la propriété de tiers

Le fournisseur nous garantit contre toute poursuite engagée par des tiers.

16. Lieu d'exécution, tribunal compétent, droit d'application

- Le tribunal compétent est Balingen. Le lieu d'exécution est Rosenfeld.
- La législation en vigueur est celle de la République Fédérale D'Allemagne à l'exclusion des accords des Nations Unies sur la vente internationale des marchandises.

Mise à jour: Octobre 2002